

Compte rendu du conseil d'école du 05 novembre

Madame la directrice remercie les personnes présentes et explique la forme hybride du conseil d'école. Ce conseil se déroule à l'extérieur sous le préau.

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux membres du conseil d'école /2. Rappel du rôle du Conseil d'école/ 3. Effectifs de l'école et prévisions pour l'année prochaine/ 4. Résultats des élections de parents d'élèves. /5 Projet d'école /6 Informations diverses/ 7 Règlement intérieur de l'école/ 8 Point sur les travaux de la municipalité et PPMS/ 9 Questions posées par les parents d'élèves

1. Présentation des nouveaux membres.

Présents : Municipalité : Mme Deshayes et Mr Lerenard. Parents élus : Monsieur Jolivet Hervé, Mme JOLIVET Carine, Madame Lavigne Thipaine, Mme LEREBOURS Marie-Astrid ,Mme LEFEVRE Valérie , Mr GROULT Emile, Mme BAISNEE Julie. Enseignants : Mme Ador (TPS/PS) Mme La Jeannière (TPS/ PS, PS/MS, CE1/CE2), Mme Guérin (MS/GS), Mme Renouf, (CP/CE1), Mme Bachelier (CE2/CM1), M. Dutron (CM1/CM2), et Mme Mennier (PS/MS et directrice de l'école), M. Préhu (remplaçant madame Mauger).

2. Compétences du Conseil d'école

Lecture du code l'éducation par madame la directrice qui rappelle entre autres les règles du conseil d'école, les acteurs siégeant à ce dernier ainsi que le rôle du conseil d'école. Nous pouvons citer par exemple le vote du règlement intérieur, le projet d'école, l'organisation scolaire, la vie et le fonctionnement de l'école, les programmes, les moyens alloués à l'école, la sécurité des enfants, les activités de la vie scolaire, la fréquence de réunion du conseil d'école.

3. Effectifs de l'école et prévisions pour l'année prochaine.

Nous comptons 157 élèves, et envisageons 176 à la rentrée prochaine avec à notre connaissance, 28 PS de 2018 + les 5 TPS de cette année, ce qui fait 33 PS à la rentrée. 5 TPS possibles à la rentrée soit 38 TPS/PS et 14 élèves de CM2 partant, les effectifs seraient de + 19.

4. Résultats des élections des parents d'élèves.

217 inscrits / 81 votants / 24 bulletins blancs ou nuls. Soit un taux de participation de 37.32 %. Bureau tenu par Mr Groult, Mme Ador et Mme Renouf.

5/Projet d'école pour 2020/2024

Un diagnostic pour l'élaboration du projet d'école a été rédigé lors au mois d'octobre. Du temps sera pris du 02/11 jusqu'au 19/12 pour la rédaction des objectifs et des actions pour élaborer le nouveau projet d'école. La mise en œuvre des actions sera effective à partir du 04/01. Des axes et des objectifs ont déjà été définis au niveau national : **AXE 1 : Plus d'équité pour plus de réussite** Objectif 1 : Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : garantir les apprentissages fondamentaux. **AXE 2: Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir** Objectif 2 : Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible à l'ensemble des écoles et établissement du territoire normand. **AXE 3: Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques** Objectif 3 : Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École.

6/Informations diverses

COVID : Il s'agit du 2^e protocole depuis la rentrée, peu de changements depuis septembre mais un fonctionnement par pôle y compris sur le temps périscolaire, nous essayons de privilégier le matériel individuel ou par groupe dans les classes. En maternelle, les coins jeux sont réorganisés. **Port du masque** : obligatoire dès le CP, il faut 2 masques par jour rangés dans une pochette, le changement se fait sur le temps de la cantine*. Suite à une question de parents nous ne savons pas pourquoi l'éducation nationale ne fournit pas les masques des enfants. Des hypothèses sont faites lors d'une discussion entre les différentes parties. Pas d'horaires décalés mais **des accueils** à différents endroits : les cycles 1 devant la maternelle, et le pôle 2 et 3 sur le plateau avec un chemin et un sens de rotation pour éviter les croisements entre élèves. Il en est de même le soir. (cf : la note d'information aux familles) **Changement des horaires de cantine** des CP/CE1 pour éviter qu'ils croisent des élèves sans masque. **Lavage de mains supplémentaires** : Nous nous lavons les mains avant et après la récréation /avant et après le sport. **Enfant malade** : se rapporter aux informations aux familles. La prise de température est demandée. Nous demandons une grande vigilance en cas de signes de symptômes de la covid et rappelons l'importance du rôle des parents dans la prévention. L'équipe enseignante explique que des décisions ont été prises tardivement en équipe suite à l'annonce du confinement et des nouvelles mesures. Les justificatifs de déplacement de l'équipe enseignante n'ont été donnés qu'au retour des vacances. Des points sont faits régulièrement avec la mairie pour ajuster le mode de fonctionnement pour la liaison entre le scolaire et le périscolaire. Une discussion avec la mairie a eu lieu pour avoir du savon qui abîme moins les mains pour les enfants à peau fragile. Un parent demande les nouveaux horaires de la cantine : 12h00-12h35 pour les enfants de maternelle, il y a 15 minutes de désinfection entre les deux services. Puis c'est le tour du 2ème service. Le pôle 2 et le pôle 3 sont séparés physiquement par une délimitation de l'espace dans la cantine. Madame Deshayes précise que des petits crochets ont été installés sur les tables pour mettre les masques. Pour la garderie, il a été mis en place des bacs de jouets qui sont alternés sur 2 jours. Il y a également des pôles

pour ne pas mélanger les enfants. Un parent d'élève demande si des classes sont fermées dans le secteur. Madame la directrice explique que la covid se rapproche de nous, et qu'il faut faire preuve de prudence.

*Depuis lors, il y a eu une modification, les masques sont changés sur le temps de classe au retour de la cantine.

Nouveauté dans les programmes : Des ajouts ont été faits sur les 3 cycles, ceux-ci concernent principalement le développement durable et l'environnement. **C1 : Découvrir l'environnement proche** : classe, école, village, puis environnements plus vastes comme la mer, les montagnes, la campagne... Il faut favoriser une première découverte de pays et de cultures pour les ouvrir à la diversité du monde. Cette découverte peut se faire en lien avec une première sensibilisation à la pluralité des langues. **C2** : Il faut favoriser un comportement responsable vis-à-vis des autres, de l'environnement, de sa santé. L'impact de l'activité humaine sur l'environnement proche ou plus éloigné est abordé. **La rédaction des textes** : Les élèves apprennent à écrire des textes de genres divers : récits brefs, dialogues, descriptions, etc... En faisant intervenir les pratiques d'observation réalisées dans le cadre des activités d'étude du monde du vivant, de la matière et des objets. **Les Enseignements artistiques** sont aussi liés aux questions d'actualité, de société, ou liées à l'environnement. **Construire une culture civique** : Il faut développer chez l'élève le sens des responsabilités liées à l'environnement (climat, biodiversité, etc.). Des actions sont développées concernant l'éducation au développement durable. **Mathématiques** : Les thèmes autour du changement climatique, du développement durable et de la biodiversité, doivent être retenus pour développer des compétences, en mathématiques (résolutions de problèmes, calculs). **C3: Les langues étrangères** font découvrir à l'élève d'autres cultures, d'autres manières de comprendre le monde et d'en appréhender les problématiques humaines, sociétales, économiques et environnementales. **La formation de la personne et du citoyen** : L'éducation au développement durable en constitue un élément important : des actions peuvent être menées dans les écoles en faveur de la protection de l'environnement et développer le sens de l'engagement. **Histoire et géographie** : l'élève étudie des moments historiques qui construisent l'histoire de France. L'histoire-géographie, les sciences, la technologie et l'enseignement moral et civique, par leur contribution à l'éducation au développement durable, participent à la compréhension des effets des activités humaines sur l'environnement. **Activités culturelles et linguistiques** : *Le lexique s'enrichit autour du développement durable et des économies d'énergies. *L'imaginaire : des albums portant sur l'environnement la nature et l'usage du numériques sont intégrés. *Les élèves sont également sensibilisés aux enjeux des matériaux employés dans les matériaux plastiques. **Construire une culture civique** : elle est au cœur de la vie de l'école, en particulier, les actions concernant l'éducation au développement durable et au service de la prise de conscience écologique qui contribuent à la culture de l'engagement individuel comme collectif. **Sciences et technologies** : Les élèves sont sensibilisés aux enjeux du changement climatique, de la biodiversité et du développement durable. **Mathématiques** : Les thèmes autour du changement climatique, du développement durable et de la biodiversité, doivent être retenus pour développer des compétences, en mathématiques (résolutions de problèmes, calculs).

Une question des parents est posée: « Envisage-t-on de faire des voyages scolaires ? L'équipe enseignante répond en précisant qu'il s'agit de l'environnement proche pour les maternelles et qu'il y a des choses à faire sans sortir loin, expliquant que des sorties ont été annulées du fait de la situation sanitaire.

Le parent repose sa question hors Covid, pour les années à venir, « Y-aura-t-il des classes découvertes » ? La question est à revoir en équipe mais Madame Bachelier précise que des petits projets comme mesurer la température, le tri sélectif, le recyclage, une récolte de stylos, un projet cantine sur le gaspillage sont, dans un premier temps, simples à mettre en œuvre.

Un projet est envisagé, si le contexte le permet, dans la culture du milieu du cheval, il s'agirait d'un projet de 3 jours avec un poney club. Si celui-ci est retenu nous aurons besoin de personnes qui passeront un agrément pour nous accompagner.

Autre question de parent : « Qu'en est-il des langues étrangères, est-ce que ça inclut la langue des signes ? En cycle 1 on commence l'anglais via des comptines, et de l'écoute de langues étrangères, la langue des signes peut-être introduit mais on privilégie tout de même les langues orales. »

L'équipe enseignante en profite pour demander de la compréhension des parents vis-à-vis des enseignants car les différents protocoles modifient notre mode de fonctionnement voire notre pédagogie. Monsieur Dutron rappelle également le contexte Vigipirate et explique que nous sommes dans une situation critique, Madame Ador complète : il y a beaucoup de revirements de situations et parfois nous sommes prévenus de la même manière que les familles, c'est-à-dire par les médias.

Thème de l'année : les animaux dans leurs différents milieux. Ce thème est en adéquation avec les modifications des programmes énoncées ci-dessus. **Sorties, spectacles** annulés à cause de la crise sanitaire : les 3 chardons, sortie à la Maison de la chasse à St Romphaire, théâtre de St Lô. Les rencontres sportives. **Un projet d'équitation** évoqué auparavant a été construit pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 par Mme Bachelier et Mr Dutron. Nous sommes en attente d'une validation. Madame la directrice précise que le financement « poney » se fera par le biais de la coopérative. Ce n'est pas une demande additionnelle auprès de l'APE. Il en est de même pour la mairie car elle finance le transport des sorties mais c'était à préciser dans le projet pour savoir d'où venaient les fonds. Les Cycles 2 et 3 ont pu aller au musée avant le nouveau protocole. **Photographe** : Le mardi 5 novembre : annulé pour cause d'obligation de port de masque et de brassage. **Noël** : Le goûter des maternelles (sauf indications contraires) sera fixé en fonction de la date du repas de Noël, probablement le jeudi 19 décembre. Nous sommes à la recherche d'un père Noël. Nous ne savons pas vu le contexte, comment se déroulera le repas de Noël. **Activité piscine** : *Piscine* à partir du vendredi 29 janvier (matin) jusqu'au 09/04. Classes concernées : MS/GS, CP/CE1, CE2/cm1, CM1/CM2. 2^e créneau : le mardi 13/04 (matin) jusqu'au 15/06 pour les CE1/CE2. Nous aurons besoin d'accompagnateurs agréés comme chaque année. Les activités piscines sont maintenues pour le moment, l'équipe enseignante prévient que certains enseignants vont peut-être exercer leur droit de retrait vu le contexte. **La fête de fin d'année** : chaque classe présentera une activité (si un événement est réalisable). Cette présentation dépendra aussi de ce qu'il aura été possible de faire ou non à cause de la crise sanitaire et des différents protocoles au cours de l'année.

L'APE : Intervention de Mme Baisnée sur les actions effectuées et à venir : la vente de sapins et tombola sont maintenues. La tombola va avoir lieu via Facebook pour le tirage au sort. Les lots sont particulièrement attractifs. La fête de Noël et Carnaval ne peuvent avoir lieu. Les actions à distance à Pâques et pour la fête des parents sont à revoir. La fête de fin d'année est une question en suspens. Il y a un besoin d'un financement positif pour finir l'année. Il y a 15 membres avec 3 nouveaux membres. Madame Mennier précise que tous les fonds n'ont pas été dépensés l'an passé car beaucoup de sorties ont été annulées. D'où la baisse des cotisations de la coopérative.

Sécurité : Un exercice incendie a eu lieu le lundi 28 septembre, tout s'est bien déroulé. Les élèves sont sortis rapidement sans avoir été prévenu au préalable. PPMS attentat (on se cache) prévu lundi 16 novembre (reporté à cause de mon absence car il devait avoir lieu en octobre) PPMS confinement, vers janvier février. Question : fuite ou cachette ? Madame Mennier explique que nous devrions fuir mais avec le chantier du gymnase ce n'est pas sécurisant donc nous allons nous cacher.

Date du prochain conseil d'école : En attente en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Mode de dialogue avec les parents : Ainsi que l'indique le règlement départemental des écoles maternelle et élémentaire, 2 réunions sont organisées afin d'informer les parents : l'assemblée générale et les réunions de rentrée de chaque classe. L'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu cette année. En plus de ces 2 réunions, les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour les rencontrer sur rendez-vous, s'ils le désirent (par téléphone ou en présentiel en fonction de la demande du RDV). Les enseignants, ou l'équipe enseignante peuvent également demander aux familles un RDV pour un motif précis. Les enseignantes de CP et de CE1 ont également rencontré les parents pour bilan des évaluations Nationales. Les cahiers de liaisons permettent un dialogue avec les parents. Les parents de l'**élémentaire** seront informés des progrès de leur enfant par un **livret d'évaluation** qui sera rempli tous les semestres. LSU (livret Scolaire Unique) : février et juillet. Pour les élèves de **maternelle**, les nouveaux programmes prévoient qu'on remette aux parents un cahier de progrès, 2 fois par an, ainsi qu'un livret de compétences en fin d'année. Nous communiquons par mail d'où la création des adresses mails par classe. Les parents sont invités à regarder leur boîte ainsi que leurs spams. Nous avons communiqué à 3 reprises lors du week-end avant la reprise du lundi 2. C'est notre seul moyen de communication lorsque l'école est fermée.

6/Règlement intérieur de l'école

Deux ajouts :*- Suite aux préconisations nationales, les goûters le matin ont été supprimés en élémentaire comme en maternelle. Seul un petit verre d'eau ou de lait est proposé aux classes allant de la TPS à la GS. Les élèves de l'élémentaire peuvent apporter une bouteille d'eau dans leur cartable s'ils souhaitent boire.*- Un élève peut être privé d'une partie de la récréation (n'excédant pas 10 minutes) si son comportement en classe ou sur la cour s'avère inapproprié.

Les parents interpellent sur le goûter : les fruits ne sont pas mauvais pour la santé, et des enfants mangent au deuxième service. Madame Mennier précise que c'est une préconisation nationale, notre inspectrice, Mme Prevel, nous l'a rappelé lors d'une discussion téléphonique. Par ailleurs, avec la Covid, deux lavages de mains avant et après manger sont nécessaires donc impossibles. Un parent précise qu'une école environnante le fait encore. L'équipe enseignante répond qu'elle n'a pas dû encore modifier sa façon de faire.

Les parents évoquent également la récréation : « Punit-on un enfant de 10 minutes de récréation alors qu'il y a 15 minutes de récréation en élémentaire ? ». Madame Mennier précise que c'est une limite, on ne peut pas aller au-delà de 10 minutes mais lorsqu'il y a privation de récréation, alors il s'agit bien souvent de 2 ou 3 minutes. Un parent demande alors si cette punition intervient sur le règlement intérieur ou de classe. Madame Mennier précise que chaque enseignant évalue la gravité des faits et prend la décision. Il s'agit certainement d'une faute répétée ou assez grave.

Une autre question est posée : « Pourquoi ne présente-t-on pas des formes d'encouragements dans le règlement intérieur ? » Il est vrai qu'elles ne sont pas présentes dans le règlement même si souvent elles sont pratiquées dans les classes.

Autre question : « Serait-il possible d'avoir le règlement de la classe ou le lion de couleur ? Ceci dans le but d'être plus dans la discussion avec les enfants. » Madame Mennier explique que chaque enseignant réalise la pédagogie qu'il souhaite. L'équipe enseignante émet une réserve, on ne sait pas comment cet outil est accueilli à la maison au niveau des punitions (double punition), question de la maltraitance, ceci doit rester en interne mais on invite l'enfant à parler à la maison de ce qui se passe à l'école. L'équipe enseignante estime être une équipe qui communique assez rapidement avec les parents.

Les modalités de punitions sont ajoutées au règlement intérieur cette année à titre d'information. Vote. 15 favorables sur 16 parents. Une abstention.

7. Demandes à la municipalité/réalisation de travaux

Remerciements : *arrangement des 3 pôles avec le temps scolaire, *porte-manteaux chez Mme Guérin, *peinture dans les classes et le couloir, *achat de 8 vélos en maternelles, *rideaux occultant chez Mme Ador, *achat d'un chargeur d'ordinateur, *une présence informatique répondant à nos besoins, *l'ensemble des étagères chez les maternelles, *baguettes métalliques dans les classes de Mme Bachelier et Mr Dutron ainsi que le meuble réalisé par Auguste.

Mme Deshayes fait un point sur les travaux supplémentaires. Les points informatiques : Fibre optique, les antennes wifi ont été remplacées. Le réseau doit fonctionner quasiment parfaitement. Le NAS a été mis en place, les PC ont été vérifiés. Des recherches de solutions sont à l'étude pour les volets roulants et les flaques d'eau présentes à l'école devant le portail et le long du bâtiment A. Les

tracés au niveau d'un terrain d'athlétisme sont à refaire. Madame Ador précise que ceci n'est pas urgent car nous allons devoir revoir notre programmation en sport du fait du protocole. Le gymnase sera disponible en début janvier. Les créneaux demandés sont retenus. Madame Guerrin précise que les cycles 2 et 3 ne peuvent plus utiliser le matériel de la salle de motricité à cause du protocole sanitaire. La mairie remercie le dialogue mis en place avec l'équipe enseignante.

8. Questions posées par les parents d'élèves

* « Suite aux recommandations de l'académie les goûters du matin sont interdits. Comment déroger pour les enfants nécessitant réellement un goûter et qui sont de service à 13h ? D'après l'académie le problème est le surpoids, mais une compote ou un fruit n'est pas nuisible à la santé ? » Nous ne pouvons pas déroger à cette préconisation nationale qui se trouve d'autant plus renforcée par le contexte sanitaire actuel. (cf : ci-dessus).

« Concernant les nouveaux programmes scolaires, l'écologie et le climat y ont a priori pris une place qu'ils n'avaient pas jusqu'alors. Vu que les scientifiques du monde entier nous informent régulièrement (via le GIEC par exemple) que le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et autres atteintes des limites planétaires sont les sujets primordiaux à traiter dans les plus brefs délais, avez-vous l'intention de faire passer leur message en traitant ces sujets (et la résilience qui doit les accompagner) sur la majeure partie du temps scolaire ? Souhaiteriez-vous alors un soutien pour aborder ces thèmes ? Faisant partie d'un collectif luttant pour l'écologie, peut-être pourrais-je trouver des personnes acceptant bénévolement d'aider les professeurs des écoles à s'informer ou animer des ateliers avec les enfants. » Les nouveautés dans les programmes ont été évoquées dans la trame du CE. Chaque enseignant instaurera des activités en lien avec ces nouveautés. Par ailleurs, nous remercions ce parent pour sa proposition mais les enseignants se chargent d'aborder ces thèmes durant l'année scolaire. Par ailleurs, les animateurs doivent être agréés par l'éducation nationale comme tout intervenant. Toutefois, les enseignants ne sont pas opposés à l'idée de connaître les types d'interventions proposées mais il faut que ce soit avec des associations reconnues par l'éducation nationale.

« Concernant le règlement intérieur, serait-il possible de lister les violences qui ne sont pas acceptées au sein de l'école plutôt que d'employer ce terme générique pouvant englober tellement de contraintes différentes ? Ce travail serait certainement assez fastidieux, néanmoins, les mots ayant un sens, cela permettrait à tous de signer un document sans ambiguïté. Il en va, je pense, de l'honnêteté de chacun envers tous. » Mme Mennier ne peut décliner toutes les violences, il ne s'agit pas d'instruire un abécédaire qui ne saurait prendre en considération la totalité des actes violents sans quoi on pourrait faire ce qui n'est pas écrit car non interdit.

« Serait-il possible de mettre en place un système d'ordre du jour du conseil d'école partagé pour le co-construire tous ensemble, afin que les thèmes abordés reflètent les souhaits de tous les participants (voire de tous ceux concernés par cette école). Certains logiciels en ligne se prêtent assez bien à ce genre de dossiers partagés. » L'ordre du jour relève du président du conseil d'école donc du directeur, les questions au CE sont remontées par Mme Mennier afin de les traiter au mieux avec la loi et les autres membres du conseil. Concernant les questions qui n'ont pas leur place en CE, Mme Mennier répond directement à la personne qui a envoyé sa question en lui expliquant les raisons sur la non diffusion de son questionnement. Par exemple on ne peut pas parler de la pédagogie d'un enseignant lors du conseil d'école. Toutefois, à la fin du CE, si un parent élu souhaite voir un point évoqué au prochain CE alors il peut se manifester.

« Pourquoi la gestion de la discipline en classe est-elle un sujet tabou en conseil d'école ? Après en avoir parlé avec de nombreux enseignants de cette école, il me paraît évident que sortir de ce système répressif consistant à exposer à leurs pairs ceux qui transgressent les règles puis à les punir si "besoin" ne se fera pas sans une discussion collective, transversale à toutes les classes. Il semble très peu probable qu'un seul enseignant change radicalement de manière de faire sans soutien de sa direction et de ses collègues. » La discipline en classe n'est pas un sujet tabou en CE mais elle a déjà été traitée lors d'un CE l'année dernière. Nous avons un règlement intérieur que les enseignants comme les élèves se doivent de respecter. Chaque enseignant est libre d'instaurer avec ses élèves les règles de la classe et par conséquent la gestion de la discipline. Par ailleurs, Mme Mennier tient à rappeler que l'adulte en charge des élèves donc l'enseignant est le garant d'une bonne éducation en mettant en avant les valeurs républicaines, c'est son métier et sa professionnalité. L'enseignant porteur des valeurs républicaines est par essence une honnête personne et il s'agit de le respecter. Nous incarnons l'institution, il ne s'agit pas de la remettre en cause. Nous avons déjà ressenti le besoin de remettre dans le règlement l'année dernière une phrase allant dans ce sens. Il y a une différence entre les questions du fonctionnement de l'école, de l'actualité et les questions qui portent un jugement amenant un sentiment de défiance : nous souhaiterions avoir la confiance des parents. Le but n'est pas de fermer le dialogue.

Question sur l'arrivée de Monsieur Préhu. Quand a-t-elle eu lieu ? Madame Mennier précise que depuis le début de l'année, nous avons été obligé de répartir les élèves à plusieurs reprises. Nous n'avons pas toujours de remplaçant. Notre école n'est pas prioritaire avec 7 classes car nous pouvons répartir les élèves. Cette situation a été subie par les élèves et les enseignants. Le brassage des élèves aux vues de ces conditions a été obligatoire. Mme Ador précise que l'académie a dû faire des choix, des classes ont été maintenues mais les postes de remplaçants ont été réduits. La mairie et quelques parents ont fait remonter à l'inspection les difficultés liées à l'arrêt de travail du mi-temps des CM1/CM2 (manque de remplaçant, remplaçants souvent différents lorsque le remplacement était effectué et discontinuité dans les apprentissages). Mr Préhu est nommé depuis le 8 octobre. *

*Depuis ce jour, Mr Préhu a été prolongé en remplacement jusqu'au 11/02/21.

Madame Mennier remercie la présence de tout le monde malgré le froid. Fin du conseil d'école 20h18.

Présidente du conseil d'école ; Mme Mennier

Secrétaire : Mme La Jeannière

